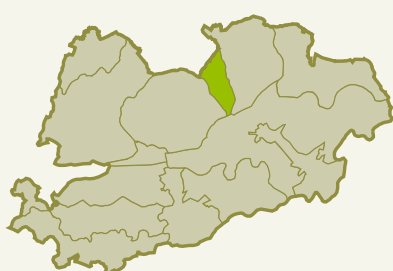




Vallée de la Gulp

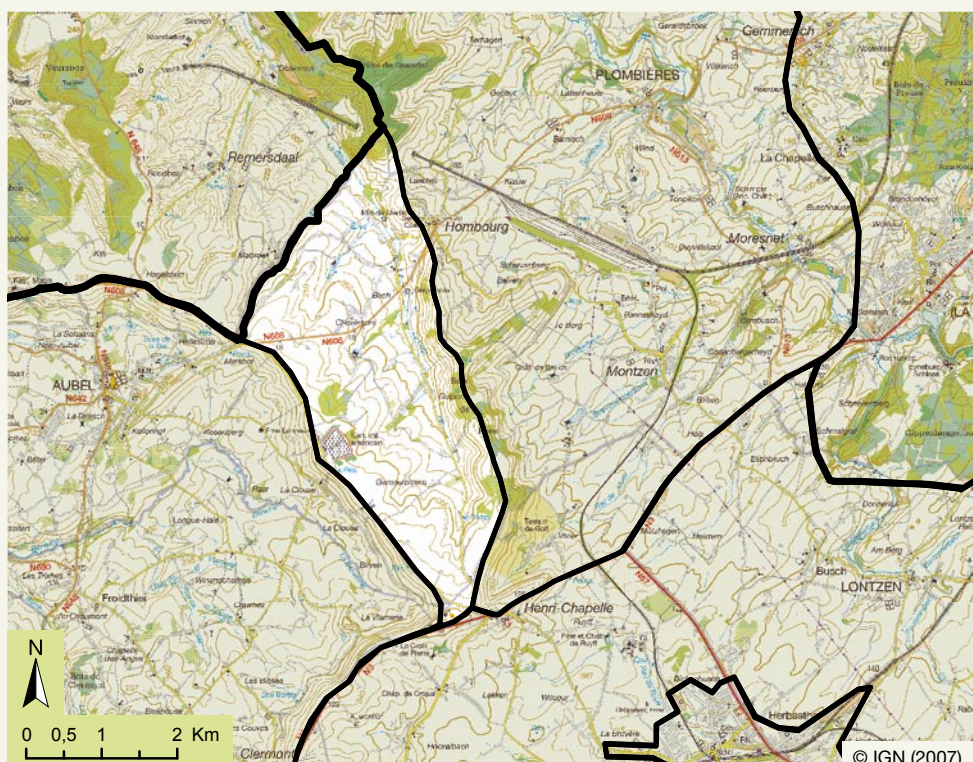


Superficie totale de l'aire (ha)¹	1065
Superficie agricole (ha)	902
Terres arables (%)	9
Prairies (%)	89
Vergers productifs (%)	2
Superficie boisée (ha)	47
Nombre d'habitants (2003)²	792

Source : carte IGN (1/50.000) scannée

¹ Estimation sur base de données produites et/ou gérées par la Direction Générale de l'Agriculture (Ministère de la Région wallonne).

² Estimation sur base des données INS (2003).



La Gulp est une petite rivière affluente de la Gueule. Des crêtes rectilignes bien marquées confèrent à la vallée une grande lisibilité dans le paysage et permettent de la circonscrire avec facilité.

De tout l'ensemble paysager de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, c'est l'aire paysagère qui présente la physionomie rurale la mieux préservée. Les prairies y occupent l'essentiel de l'espace agricole. On y trouve un habitat dispersé peu dense, et pas vraiment de village, Hombourg se situant au-delà de la crête. Seules les extensions récentes de ce noyau villageois confèrent au paysage bâti une note contemporaine.



La Gulp, qui prend sa source au nord de Henri-Chapelle, s'écoule vers les Fourons et les Pays-Bas entre des crêtes bien perceptibles. La vallée présente une topographie très simple s'évasant vers le nord : le versant de rive droite, abrupt, exposé à l'ouest, conserve sa largeur, alors que le versant opposé, en pente douce, gagne progressivement en amplitude vers l'aval.

L'occupation agricole des sols répond à l'ASYMÉTRIE des versants et présente ainsi un caractère très didactique : le parcours de la vallée et son observation permettent d'en décrypter le paysage et d'en saisir la logique d'organisation.

En effet, si les PRÉS dominent, on trouve quelques champs disséminés sur le versant doux, alors que des bois occupent les pentes les plus fortes situées sur le versant de rive droite et s'étendent aussi sur la crête séparant les vallées de la Gulp et de la Gueule, aux sols plus minces ou pauvres. Les LABOURS correspondent aux sols limoneux bien drainés, de faible pente, et situés au-dessus du niveau imperméable signalés par les sources. Seules quelques cultures font exception en empiétant sur les sols humides en contrebas, préférentiellement occupés par les prairies.

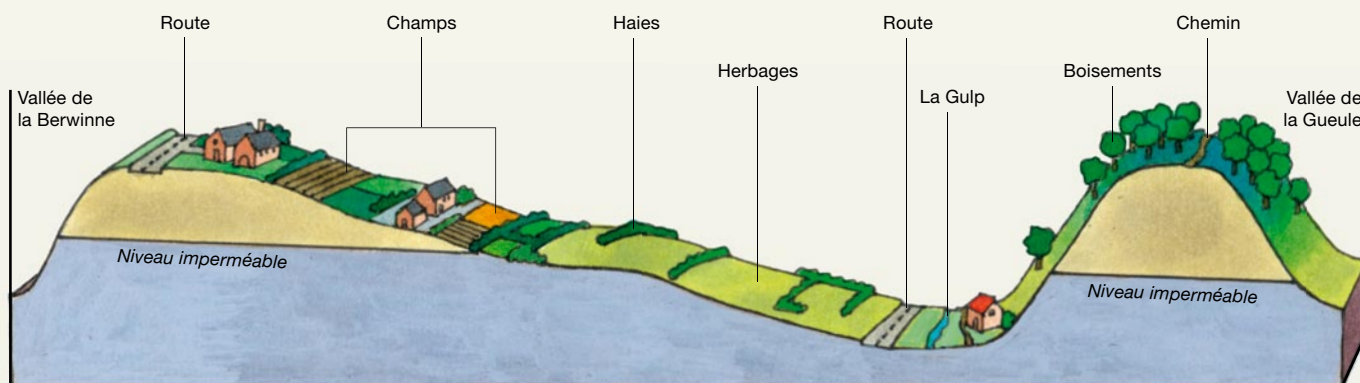
Comme dans la majeure partie de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, la structure agricole est celle du BOCAGE, dont témoigne notamment l'habitat dispersé. L'observation du réseau des haies révèle un maillage très altéré, alors pourtant que la présence visuelle des haies dans le paysage de l'aire est assez importante et que même les parcelles labourées sont pour la plupart encloses.

Les différentes FERMES et les quelques habitations qui parsèment la vallée bordent principalement la route qui en suit le fond, mais aussi celle de la crête qui domine le versant doux. Les autres fermes, localisées en plein versant, se connectent à ces voiries par un accès privé, constitué parfois d'un chemin creux bordé de haies. Ce semis de peuplement aéré est relativement stabilisé car le plan de secteur confirme largement la vocation agricole de la vallée. Seules les nouvelles constructions en lien avec l'activité agricole peuvent y être admises.

L'aire paysagère n'englobe pas de noyau villageois ni même de hameau, seulement des extensions récentes de Hombourg dont le centre se situe en dehors de l'aire paysagère, à l'est, au-delà de la crête. Ces extensions récentes se développent donc sur le versant raide et jusque dans le fond de la vallée, suivant les voiries. Entre ces CORDONS CONSTRUITS, une poche agricole subsiste encore sur le versant. Elle souligne, en haut du versant, le périmètre du noyau bâti ancien. Cet espace est lui aussi urbanisable ; sa mise en œuvre modifiera significativement les vues sur le village depuis la voirie.

Quelques éléments bâtis remarquables sont présents : deux anciens MOULINS dans le fond de vallée, qui rappellent l'intérêt que présentait jadis la force motrice de l'eau, et deux fermes-châteaux, dont une classée, situées sur le versant doux et accompagnées de plans d'eau. La vallée abrite aussi le cimetière américain qui fait partie d'un vaste site classé chevauchant la crête entre Berwinne et Gulp.

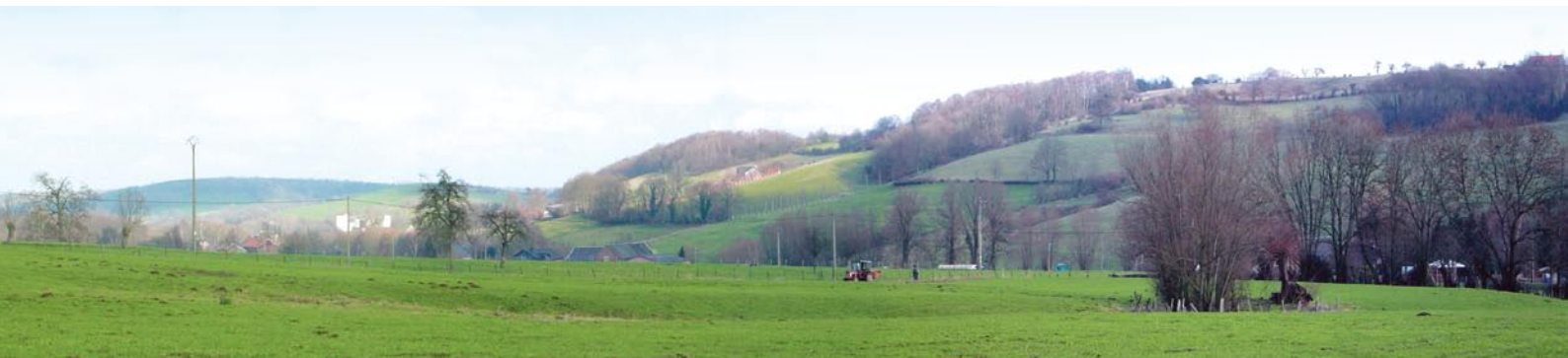
La vallée de la Gulp présente une morphologie asymétrique qui met en valeur l'importance des conditions biophysiques pour l'occupation du sol.



Transect perpendiculaire à l'axe de la vallée

Le processus de formation de vallées asymétriques a pris place en climat périglaciaire lorsqu'aucune végétation ne protégeait le sol des agents érosifs. Les plus beaux cas se présentent dans les vallées orientées nord-sud. En hiver, le versant à l'abri du vent dominant (exposé à l'est) recevait des accumulations de lœss et de neige. De telles accumulations étaient minimales sur l'autre versant, face au vent. En été, la fonte de la neige sur le versant exposé à l'est saturait le sol en eau et permettait un fluage ou écoulement du lœss vers le fond de vallée, ce qui adoucissait peu à peu le profil de ce versant. Ce processus repoussait le cours d'eau vers le versant opposé qui devenait dès lors de plus en plus raide.

Source : J. Mols.



La pente douce du versant de rive gauche contraste avec celle, bien plus abrupte, du versant opposé. Au nord, celui-ci présente une échancrure, visible à gauche de la photo, où s'abrite le village de Hombourg et par laquelle passe la route reliant Aubel à Plombières.



Le versant raide n'est pas propice aux labours mécanisés. Il est occupé par des prés et par des boisements feuillus là où les sols sont trop minces ou pauvres, sur les pentes les plus fortes et sur la crête.

En vis-à-vis, le versant doux accueille des prés et, en moindre mesure, des labours. Les bois y sont nettement plus rares, mais pas totalement absents. Le réseau des haies, bien qu'altéré, a encore une présence paysagère significative même s'il n'assume plus totalement son rôle de liaison écologique. Cette vue depuis la crête orientale n'est accessible que par un chemin empierré.



A mi-versant, une ferme isolée est connectée à la voirie du fond de vallée par un chemin creux bordé de haies. Divers bâtiments agricoles parsèment ainsi le versant, dont deux fermes-châteaux.



La Gulp elle-même n'est guère plus qu'un ruisseau peu ou pas perceptible depuis l'unique voirie du fond de vallée. Les arbres isolés ou en alignements discontinus en révèlent parfois indirectement la présence. La forme dite « en têtard » des arbres sur la photo de gauche résulte d'une taille spécifique opérée pour valoriser le bois.



Les labours sont présents de longue date dans la vallée. Autrefois, ils étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.



Grands espaces de champs sur la pente douce

Prairies naturelles en fond de vallée

Ferme isolée avec son propre chemin d'accès

Boisements sur la pente raide et sur la crête est

Voirie sur la crête ouest

Route du fond de vallée

Les cartes anciennes (ici, Ferraris, vers 1775) montrent que le haut du versant doux était cultivé, de même que quelques parcelles à mi-pente du versant raide. Le bas des versants et le fond de vallée, humides, étaient consacrés aux prairies naturelles, qui étaient encloses de haies. Le haut du versant en pente raide, pour sa part, était boisé.

Cette carte met également en évidence la persistance du semis d'habitat dispersé ainsi que des voies de communication, que l'on retrouve quasiment identiques aujourd'hui.

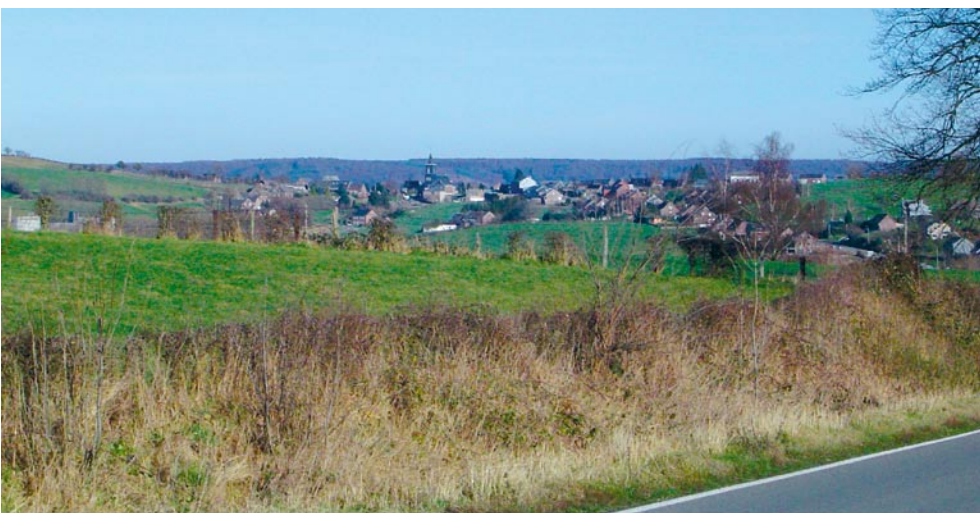
Source : extrait de la carte du cabinet des Pays-Bas autrichien, Carte de Ferraris (1775).



Quelques fermes sont localisées dans le fond de la vallée ; elles sont en retrait par rapport à la route, à laquelle elles se connectent par un accès privé. La route offre de belles perspectives sur les deux versants.



Certaines fermes sont au contraire localisées près de la crête, en léger contrebas pour se protéger du vent. On retrouve ici les deux bâtiments implantés en parallèle, typiques de l'Entre-Vesdre-et-Meuse.



Le village de Hombourg se situe dans une échancrure du versant qui facilite l'accès vers la vallée de la Gueule. C'est le passage qu'emprunte la N608 qui relie Aubel à Plombières.

Même si le village proprement dit se situe dans l'aire paysagère adjacente, ses extensions récentes sur le versant raide et dans le fond de vallée marquent les paysages. Le clocher permet d'identifier l'emplacement du noyau historique du village.

Le long de la N608 et du fond de la vallée vers l'aval, des habitations récentes s'alignent en lotissements. Par leur architecture, leurs matériaux, mais aussi par leur végétation d'accompagnement, elles tranchent fortement avec l'habitat traditionnel. Leur implantation en cordon le long des routes traduit dans le paysage le zonage fixé par le plan de secteur.



L'espace agricole interstitiel du versant, entre les lotissements et le noyau villageois ancien, est également urbanisable. Il n'est cependant pas réservé strictement à de l'habitat. Son urbanisation pourra valoriser ou affaiblir la qualité paysagère de la silhouette villageoise perçue depuis la voirie de liaison Aubel-Plombières.



La Gulp permettait jadis le fonctionnement de deux moulins. Aujourd'hui, l'un (à gauche) est encore en activité et l'autre est transformé en gîte rural, ce qui permet sa sauvegarde.

Enjeux

- La vallée de la Gulp présente un paysage bocager structuré, lisible et didactique, où l'occupation agricole du sol et le semis dispersé des fermes présentent un caractère patrimonial. Le plan de secteur, fixant une affectation agricole des sols, prémunit la vallée de toute pression d'urbanisation. L'enjeu se porte ainsi sur la conservation du bâti agricole existant des fermes isolées et de leurs accès.
- Le développement encore possible du village de Hombourg au travers des deux zones urbanisables qui le jouxtent affecterait le paysage de l'aire, surtout pour les vues depuis la route Aubel-Plombières sur le versant doux.
- Les quelques routes présentes dans l'aire ou à sa périphérie offrent de belles vues sur la vallée, mais sont trop peu accueillantes pour les usagers non motorisés.

Objectifs paysagers

1. Protéger les éléments de la structure agricole et de ses composantes bocagères encore présentes dans l'aire : habitat dispersé, accès privés notamment en chemins creux, maillage de haies, présence de vergers de hautes tiges.	PROTECTION
2. Contenir le développement vers l'ouest de Hombourg dans le respect de l'identité paysagère de l'aire.	GESTION
3. Aménager des itinéraires sécurisés et des points de vue avec équipements de haltes touristiques pour les usagers non motorisés et valoriser le caractère didactique de la vallée.	AMENAGEMENT

Pistes d'action

- Définir un périmètre patrimonial, d'initiative communale, couvrant une partie significative de la vallée et soumis à des mesures de protection.
- Assurer la sauvegarde des bâtiments agricoles traditionnels, veiller à une bonne intégration paysagère des éventuels nouveaux hangars ou silos et encourager une réaffectation respectueuse des caractéristiques locales en cas d'abandon de l'activité.
- Etablir des contrats avec les agriculteurs pour le maintien et/ou le renforcement du réseau des haies. En complément aux mesures agri-environnementales et aux primes existantes à la plantation de haies, proposer un soutien financier à la plantation, au maintien et à l'entretien des haies, qui soit accessible à tous.
- Veiller à une mise en œuvre précautionneuse et structurante des zones urbanisables autour de Hombourg ; prévoir lors de cette mise en œuvre une structure arborée contribuant au renforcement de l'identité du noyau villageois par sa ceinture verte.
- Aménager des cheminements protégés en fond de vallée et sur les crêtes, où des points de vue avec panneaux didactiques compléteront les aménagements.